



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

### ABSENCES

Madame	Shany Leblanc	Siège #5
--------	---------------	----------

### **1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**No: 1775-2014**

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour  
Dûment appuyée par: Danielle Morin  
Il est résolu:**

**QUE** le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS EXERCICE 2013**

**1776-2014**

Dépôt du rapport des vérificateurs, DCA comptables professionnels agréés inc., des États financiers 2013 de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Il est résolu : Marcel Thériault**

**D'ACCEPTER** Les états financiers déposés par les vérificateurs DCA comptables professionnels agréés de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour l'exercice financier 2013 tel que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

### 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2014

No: 1777-2014

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 14 avril 2014.

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la session régulière du 14 avril 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Un citoyen demande des explications sur la hausse du taux de taxation global de la municipalité pour 2014. M. Morin répond que M. Arbour fera les vérifications nécessaires pour donner des explications lors de la prochaine séance du Conseil.

### 5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'avril 2014.

### 6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Morin annonce qu'il a assisté la semaine dernière aux audiences sur le plan quinquennal de développement de Lanaudière, qui a regroupé plus de 100 intervenants de la communauté.

M. Thériault explique que le comité MADA a été formé avec M. Pierre Giroux et M. Bastien, et le début des travaux de ce comité est fixé au début juin 2014.

### 7. COMITÉ D'URBANISME

#### 7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'avril 2014 (10 permis) pour un cumulatif de 19 permis pour l'année 2014.



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

### 7.2 Demande d'appui – M. Fernand Pin- Commission Protection du territoire agricole du Québec matricule 9406-77-7000

No 1778-2014

**CONSIDÉRANT** La demande de M. Fernand Pin, propriétaire des parties de lots P-421 et P -423 du 10<sup>e</sup> Rang Sud, du Cadastre officiel de Sainte-Ambroise-de-Kildare, d'une superficie d'environ 52 hectares, matricule 9406-77-7000 sollicitant de la municipalité un appui pour une demande à la CPTAQ afin d'inclure ces propriétés dans le zonage agricole reconnu;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal avait déjà appuyé une telle demande par la résolution 218-2001 du 10 septembre 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ferme est en opération depuis plusieurs années, et qu'il s'agit d'une entreprise majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** les sols des lots concernés sont de potentiel élevé 2,3, et 4, et que les sols cultivés ont un effet structurant sur la fonction résidentielle avoisinante à cause de la qualité du paysage :

**CONSIDÉRANT QUE** seule la municipalité est autorisée à procéder à une inclusion ou une exclusion :

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public d'appuyer une telle demande :

**Pour ces motifs et**  
**Suivant la proposition de : Danielle Morin**  
**Dûment appuyée par : Carolle Picard**  
**Il est résolu :**

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare appuie officiellement la demande de M. Fernand Pin auprès de la CPTAQ afin que soit incluses dans le zonage agricole reconnu;

- Les parties des lots P-421 et P -423 du 10<sup>e</sup> Rang Sud,
- Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare (62030)
- Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Ambroise-de-Kildare,
- MRC Matawinie- matricule 9406-77-7000
- D'une superficie d'environ 52 hectares tel que décrit dans la demande à la CPTAQ de M. Fernand Pin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 8. TRÉSORERIE

#### 8.1 Engagement de crédit- travaux publics

No: 1779-2014

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics demande un engagement de crédit pour la réalisation des travaux d'entretien des chemins publics pour la période du printemps 2014 ;



**SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014**

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** un engagement de crédit de 5000\$ pour la réalisation des travaux d'entretien du service des travaux publics pour le printemps 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**9. PRÉSENTATION DES COMPTES**

**9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2014.**

**No: 1780 -2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et a effectué des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'avril 2014.

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$130,174.19
Salaires	\$ 28,476,17
Mensuel avril 2014	\$ 15,976,10
	<hr/>
	\$ 174,627.06

Représentés par chèques #C1400189 à #C1400191, de #C1400201 à #C1400275 & #P1400138 à #P1400188.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier



**SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014**

**10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

**10.1 Gilles Delorimier horaire de travail 5/jours semaine**

**No: 1781-2014**

**CONSIDÉRANT** Le départ de Mme Sophie Gagné de son poste d'inspectrice adjointe au service d'urbanisme effectif le 23 avril dernier :

**CONSIDÉRANT QU'** il est rendu nécessaire que l'inspecteur des bâtiments, M. Gilles Delorimier, passe de l'horaire de 3 jours à 5 jours/semaine pour une période indéterminée :

**CONSIDÉRANT QUE** M. Delorimier est d'accord avec ce nouvel horaire de travail ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** Le nouvel horaire de travail de l'inspecteur des bâtiments M. Gilles Delorimier à 5 jours semaine sur une base journalière de \$166,67 par jour de travail et ce jusqu'à nouvel ordre du conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Offre de service BIO-LAB – jeux d'eau 2014**

**No. 1782-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité procède présentement à l'installation de jeux d'eau pour les enfants et qu'ils seront en fonction pour l'été 2014 :

**CONSIDÉRANT QU'** afin d'assurer la salubrité de l'approvisionnement en eau pour cet équipement, des tests doivent être faits régulièrement;

**CONSIDÉRANT QUE** La firme Biolab, qui a déjà le mandat des tests d'eau sur les réseaux municipaux a soumis une offre pour la réalisation de ces tests sur les jeux d'eau du parc municipal;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

**D'APPROUVER** l'offre transmise à la municipalité par BIO-LAB en date du 8 avril 2014 pour la réalisation des tests d'eau sur l'équipement de jeux d'eau au parc municipal pour l'été 2014 du 22 juin au 2 septembre, le tout pour une somme de 250\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11.2 Formation DAFA pour le personnel du camp de jour 2014

NO. 1783-2014

**CONSIDÉRANT** QUE le personnel affecté au camp de jour 2014 de la municipalité doit recevoir une formation de ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation a été approuvée lors de l'étude du budget 2014 par le conseil municipal.

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la dépense de formation du personnel du camp de jour 2014 au nombre de 4 personnes (une coordinatrice et 3 moniteurs) pour un montant de 500\$ dont 250\$ sera subventionné par la CALM-NJ grille tarifaire présentée par la coordinatrice aux loisirs pour le camp d'été 2014 de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 11.3 Renouvellement cotisation Loisirs-Lanaudière pour 2014

NO. 1784-2014

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité désire renouveler son adhésion à l'organisme Loisirs-Lanaudière pour l'exercice financier 2014;

**Pour ce motif,  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'ACQUITER** les frais d'adhésion de 75\$ à l'organisme Loisirs-Lanaudière pour 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014**

**11.4 Bonne boîte-Bonne-bouffe- petite caisse**

**NO. 1785-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 50 familles se sont inscrites pour obtenir ces boîtes de nourriture;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénévoles ont besoin d'une petite caisse pour gérer les revenus générés par cette activité;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**QUE** le Conseil autorise la confection d'une petite caisse pour la gestion de cette activité pour une somme de 100\$, qui sera gérée par la coordonnatrice aux loisirs avec rapport mensuel à la directrice des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.5 Bonne-Boîte-Bonne Bouffe ; relocalisation du local pour distribution**

**NO. 1786-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs de ce service ont besoin d'un point de chute pour déposer leurs boîtes, pour que les citoyens inscrits puissent prendre livraison de leurs boîtes de nourriture.

**CONSIDÉRANT QUE** le local initialement choisi ne convient pas au service à fournir à la population;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**QUE** le garage municipal soit réservé pour cette activité aux 2 semaines pour la période estivale;

**QUE** pour les autres saisons, le point de chute sera la Salle communautaire.

**QUE** les citoyens soient informés de ces nouveaux points de chute et des horaires de cueillette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014**

**11.6 Achats de nouveaux chapiteaux pour la municipalité**

**NO. 1787-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'évènements organisés par la municipalité, des chapiteaux portatifs sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons remplacer les chapiteaux actuels qui sont défectueux;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'autoriser** l'achat de 2 nouveaux chapiteaux de type " Abri instantané Boot Shade de 10 pi x 10 pi" ou équivalent ;

**QU'UNE SOMME** de 500\$ soit autorisée pour l'achat de ces équipements.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 03-313-10-040-00

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11.7 Personnel pour camp de jour 2014**

**No. 1788-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coordonnatrice aux loisirs a procédé aux entrevues pour la sélection du personnel du camp de jour 2014 de la municipalité en tenant compte du nombre d'inscriptions d'enfants à date ainsi qu'une prévision du total d'enfants prévus pour cet été;

**CONSIDÉRANT QUE** La Coordonnatrice a soumis un rapport au conseil et proposé les personnes qualifiées pour les postes à combler :

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :**

**QUE** Suite aux entrevues et recommandations de la Coordonnatrice aux loisirs, les personnes suivantes, qui sont toutes résidentes de la municipalité, soient engagées :

Coordonnatrice au camp de jour : *Marianne Bourgeois*

- Monitrices au camp de jour :  
*Marie-Pier Lupien et Amélie Leblanc Delage*





## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

- Monitrice au camp de jour (4 jours) et Guichetière (2 jours) :  
*Gabrielle Gaudreault*
  
- Guichetière (5 jours) :
- *Marianne Harnois*

Le tout selon les salaires prévus pour ces postes au budget 2014 adopté par la municipalité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 12. TRAVAUX PUBLICS

#### 12.1. Résultat des soumissions- Achat d'une déchiqueteuse à bois

**No. 1789-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du programme vert de la municipalité, il est opportun d'équiper le service des travaux publics d'une déchiqueteuse à bois pour éviter de brûler les branches qui sont transportées à l'éco-centre municipal et ainsi dégager moins de pollution atmosphérique;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a été autorisé par la résolution a procéder à des demandes de propositions écrites pour se procurer une déchiqueteuse modèle 6 pouces pour un tracteur 100 forces :

**CONSIDÉRANT le** rapport remis par le directeur général sur les propositions transmises en date du 2 mai 2014 : Le résultat des prix demandés aux fournisseurs invités sont les suivants;

- MACHINERIE A. LAPORTE	7 300 \$
- MACHINERIE R. LASALLE	7 000 \$
- MACHINERIE G.GAGNON	6 950 \$
- MACHINERIE G. COUTURE	6 460 \$
- <b>PICKEN'S FARM</b>	<b>5 800 \$</b>

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** la plus basse proposition présentée par PICKEN'S FARMS EQUIPMENT pour une somme de 5 800\$ plus taxes et que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 03-313-10-044-00 "déchiqueteuse" et de financer cette dépense à même le surplus cumulé – REGIM-59-131-25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014**

**13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13.1 Demande au Ministère des Transports du Québec-traverse de piétons face à l'Hôtel de Ville, route Principale (343)**

**No. 1790-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment abritant l'Hôtel de ville est également le site de la Caisse Desjardins de Kildare et que les usagers doivent fréquemment traverser la rue Principale afin d'accéder au bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** la topographie de la rue principale ne permettant pas une bonne visibilité de la circulation en direction nord de cette rue à cet endroit ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vitesse permise dans le village est 50 km/heure ;

**CONSIDÉRANT QUE** le marquage de rue d'un passage piétonnier à cet endroit permettrait d'assurer une meilleure visibilité et une sécurité accrue aux déplacements des citoyens ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**QUE** la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec le marquage de la chaussée d'une traverse de piétons, face à l'Hôtel de Ville sur la rue Principale (route 343).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**14.1 Adoption du second projet de règlement no. 365-2014 sur une modification du règlement de zonage article 7.19.1.1 afin d'ajouter la norme permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée**

**No : 1791-2014**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014 avec demande de dispense de lecture;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mai 2014 à 19h00;

**CONSIDÉRANT** le résultat de cette assemblée de consultation déposé par le secrétaire-trésorier le 5 mai 2014 et que le contenu du 1er projet de règlement n'a pas à être modifié;



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

**CONSIDÉRANT QU'** une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier en ayant précisé l'objet.

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le second projet de règlement No.365-2014 sur une modification du règlement de zonage article 7.19.1.1 afin d'ajouter la norme permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14.2 Adoption du second projet de règlement no. 366-2014 sur une modification du règlement de zonage article 6.10.1 afin de préciser qu'une enseigne commerciale doit être située uniquement sur le terrain ou s'exerce ce commerce.**

**No : 1792-2014**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 10 mars 2014 avec demande de dispense de lecture;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation tenue le 2 mai 2014 à 19h00;

**CONSIDÉRANT** le résultat de cette assemblée de consultation déposé par le secrétaire-trésorier le 5 mai 2014 et que le contenu du 1er projet de règlement n'a pas à être modifié;

**CONSIDÉRANT QU'** une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le secrétaire-trésorier en ayant précisé l'objet.

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le second projet de règlement no. 366-2014 sur une modification du règlement de zonage article 6.10.1 afin de préciser qu'une enseigne commerciale doit être située uniquement sur le terrain ou s'exerce ce commerce comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

### **14.3 Résultat de la procédure d'enregistrement du règlement numéro 368-2014 décrétant une dépense de 623 658\$ et un emprunt de 623 658\$ sur une période de 20 (vingt) ans pour la réalisation des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc municipal secteur village**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mai 2014 pour le règlement 368-2014 : le règlement est réputé approuvé par les citoyens concernés.

### **14.4 Résultat de la procédure d'enregistrement du règlement no. 370-2014 concernant un emprunt au fonds de roulement afin de financer un solde de 28 342 \$ au fonds d'aqueduc village remboursable sur une période de dix (10) ans et qui sera imposé au secteur aqueduc village.**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire-trésorier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mai 2014 pour le règlement 370-2014 : le règlement est réputé approuvé par les citoyens concernés.

### **14.5 Adoption du règlement No. 371-2014 sur la déontologie des élus municipaux**

**RÈGLEMENT NO 371-2014 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE KILDARE ;**

**No : 1793-2014**

Suite à l'avis public du 23 avril 2014 annonçant l'adoption du règlement 371-2014 et résumant son contenu, et de la lecture du résumé du règlement lors de l'assemblée régulière du 14 avril 2014 par le secrétaire-trésorier,

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :**

**D'ADOTPER** le "*Règlement no 371-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Sainte-Marcelline-de Kildare*" comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **14.6 Adoption du règlement 372-2014 sur l'harmonisation du règlement sur l'eau potable- partie applicable par la Sûreté du Québec**

**No : 1794-2014**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 avril 2014 avec demande de dispense de lecture;

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption.

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le règlement No. 372-2014 sur l'harmonisation du règlement sur l'eau potable partie applicable par la Surêté du Québec " comme s'il était au long reproduit ici.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 15. AFFAIRES REPORTÉES/ PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### 15.1 Conciergerie- local Sacristie pour infirmière rurale

**No : 1795-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit fournir un local pour l'infirmière rurale et que la sacristie de l'église a été retenu;

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité à la responsabilité de l'entretien de ce local pour les activités de l'infirmière rurale;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre de Mme Danielle Laporte afin de faire l'entretien de ce local selon les directives du CSSS :

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** l'offre de Mme Danielle Laporte pour l'entretien de la sacristie pour un montant de 200\$ pour un grand ménage avant le début des activités le 22 mai prochain et ensuite de 50\$ par semaine. Les produits de nettoyage seront fournis par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

#### 16.1 Conférence Régionale des Elus- formation d'un comité

**No : 1796-2014**



**SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le CRE désire réaliser un plans d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 et de mettre sur pied un comité de pilotage pour concevoir ce plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRE invite les intervenants a participer à une rencontre prévue le 11 juin 2014 à 8h30 au centre Jean-Bosco de St-Charles Borromée;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carole Picard  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**DE MANDATER** M. le conseiller Marcel Thériault et directeur général Richard Gagné a participer à cette rencontre et de faire rapport au conseil des activités et décisions de ce comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16.2 Campagne annuelle Fondation Québécoise du Cancer 2014**

**No : 1797-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de la campagne annuelle Fondation Québécoise du Cancer sollicitent une contribution de la Municipalité ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'accorder** un MONTANT DE 100\$ DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ANNUELLE de la fondation Québécoise du Cancer pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**16.3 Matricule 9406-32-7980 - Offre achat- lot 421-41**

**No : 1798-2014**

**ATTENDU QUE** M. André Giroux a déposé une offre d'achat de 1 500\$ pour la matricule 9406-32-7980 lots 421-41

**ATTENDU QUE** cette matricule fût acquise par la municipalité pour taxes impayées.

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014

**D'ACCEPTER** l'offre de M. Giroux pour la vente du lot 421-41 pour un montant de 1 500\$. Les frais légaux, de notaire, d'enregistrement et d'arpentage sont à la charge de l'acheteur; par cette résolution, le maire M. Gaétan Morin et le directeur général M. Richard Gagné sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir entre M. André Giroux et la municipalité, et ce pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 16.4 Demande de commandite- "chœur belles Montagnes"

**No : 1799-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme "le Chœur des Belles Montagnes" donne un concert de printemps le 31 mai prochain à l'église de Ste-Marcelline;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme regroupe des citoyens de Ste-Marcelline et que ses responsables sollicitent une commandite de la Municipalité ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'accorder** un montant de 100\$ comme commandite, correspondant à 1/3 de page de leur programme de concerts printanier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 16.5 Demande au Ministère des transports- affichage des lacs et Municipalité

**No : 1800-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** L'affichage des Lacs Morin, Grégoire, et Léon ont déjà été répertoriés par le Ministère des Transports et que des affiches signalétiques ont déjà été apposées par le passé pour identifier ces lacs :

**Considérant QUE** ces affiches sont défraîchies et usées, et que des nouvelles affiches signalétiques devraient être installés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas autorité pour installer de telles affiches signalétiques dans l'emprise du Ministère des transports ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**



**SESSION RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2014**

**DE DEMANDER** au Ministère des Transports une autorisation pour remplacer l'affichage des lacs concernés dans l'emprise de route du Ministère selon le même modèle que les affiches actuelles;

**DE DEMANDER** également que la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit identifiée sur les artères principales par des panneaux de destination sur le chemin Kildare, ainsi que sur la route 343 (intersection 348 direction nord) au même titre que les municipalités avoisinantes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**17. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)**

**18. LEVÉE de l'assemblée**

**NO: 1801-2014**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Réal Payette**

**Il est résolu :**

**QUE** la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21h15.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

---

Richard Gagné  
Directeur général et, Secrétaire-  
trésorier